

Léo Lavergne, l'enquêteur en sarrau blanc

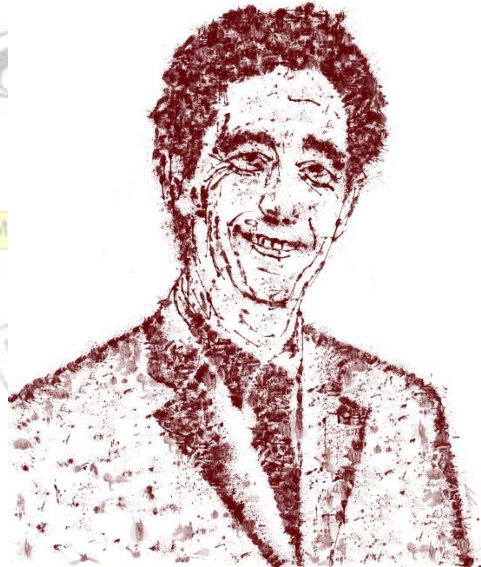
Par François Beaudoin B.A., historien de l'A.Q.C.

L'utilisation judiciaire de l'identification génétique fut la pierre angulaire de la carrière de Léo Lavergne. En effet, cet éminent biologiste, spécialiste en sciences judiciaires au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML), a travaillé tout au long de sa carrière à promouvoir, développer, démocratiser et vulgariser l'analyse d'ADN dans une perspective d'identification judiciaire.

La recherche au cœur du cursus de Léo Lavergne

Originaire de Montréal, dès ses études collégiales, Léo Lavergne s'orienta vers les sciences pures et appliquées. C'est en 1979 que Léo Lavergne obtint son baccalauréat en biochimie à l'Université de Montréal. Emballé par la recherche suite à un emploi d'été au laboratoire du Docteur Michel Potier, il décida d'approfondir ses connaissances et la maîtrise de son sujet d'étude en obtenant sa maîtrise en biochimie à l'Université de Montréal en 1982. Cette dernière porta sur le séquençage de l'acide ribonucléique (ARN) de transfert sous la direction du professeur Robert Cedergren.

De 1982 à 1988, Léo Lavergne se « joint au personnel du tout nouveau service de dépistage prénatal des maladies génétiques au CHU Sainte-Justine » (Sauvé p. 11). Il y fit, notamment, le premier diagnostic prénatal de la dystrophie musculaire de Duchenne au Québec.



C'est en 1989 que la perspective de créer un laboratoire d'identification judiciaire au sein du LSJML lui a souri. Jusqu'en 2017, il fut celui qui contribua à la mise en place et au déploiement du « département des miracles » du LSJML. Lors de son arrivée, « l'expertise biologique n'occupait que sept employés; [...] [en 2014], l'analyse génétique accapare 63 personnes sur deux étages de l'immeuble Wilfrid-Derome, où des microscopes à balayage, séquenceurs électroniques et autres appareils de haute précision remplissent l'espace. Quant au nombre de dossiers ouverts par année, il a été multiplié par quatre. » (Sauvé, p. 10) Selon Léo Lavergne, cette démocratisation de l'identification génétique est directement reliée aux découvertes scientifiques modernes.

« Auparavant, pour extraire de l'ADN, nous avons besoin d'un échantillon visible à l'œil nu comme une goutte de sang ou un bout de peau, alors que de nos jours nous travaillons avec des traces invisibles, de l'ordre du milliardième de gramme... Il y avait aussi les délais de manipulation qui limitaient nos interventions. Maintenant, on peut se contenter des traces laissées sur un mégot de cigarette ou le rebord d'une tasse. Et les techniques modernes d'amplification ont beaucoup diminué le temps d'analyse. »

Léo Lavergne, un homme de Premières

L'utilisation de la technique « Restriction Fragment Long Polymorphism » (RFLP) sur des sites génétiques hypervariables au laboratoire d'identification judiciaire du LSJML, permis à Léo Lavergne d'être l'instigateur des premières expertises et des premiers témoignages en lien avec les analyses d'ADN dans le domaine judiciaire au Québec.

Par la suite, Léo Lavergne poursuit sa carrière avec l'utilisation des sites « Short Tandem Repeat » (STR), nécessitant une infime quantité d'ADN. En 1994, le dossier du meurtre de Tara Manning mena à la mise en place de la *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* au Canada. Cette Loi oblige un suspect à fournir son ADN pour comparaison.

Dès 1998, Léo Lavergne fait partie du panel de discussion pancanadien sur la mise en place des fichiers de profils ADN de la Banque Nationale de données génétiques (BNDG), et dès 2000 il agit en tant qu'administrateur principal des fichiers de criminalistique du Québec et ce, jusqu'en 2017. Durant ce mandat, il améliorera la gestion des concordances et fera la promotion, au sein des laboratoires judiciaires canadiens, de l'utilisation des combinaisons de profils génétiques comme outils d'enquêtes efficaces.

En 2012, il est le premier administrateur de la BNDG testant et configurant le nouveau module « Pedigree » du logiciel CODIS de la BNDG, conçu pour l'identification de restes humains en lien avec des personnes disparues. Un outil qui fut un atout critique lors des catastrophes de Lac-Mégantic et de L'Isle-Verte.

En 2014, il est le premier à présenter à la cour les résultats de l'utilisation de la trousse Minifiler (amplification de très courtes séquences d'ADN endommagé) dans le dossier de Joleil Campeau tué en 1995. Selon Léo Lavergne, « [d]es causes comme celle-là nous procurent le sentiment du devoir accompli ».

Ses distinctions

L'apport de Léo Lavergne dans son domaine professionnel n'est pas passé inaperçu. En effet, ce dernier a reçu plusieurs reconnaissances au fil de sa carrière. En 2013, il reçut un certificat du gouvernement du Québec pour les services rendus dans le cadre de la tragédie de Lac-Mégantic survenue le 6 juillet 2013. En 2017, il reçut une plaque de reconnaissance pour l'ensemble de sa

contribution par la BNDG ainsi qu'une lettre de reconnaissance du premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard. Sans oublier la reconnaissance de nombreux corps policiers pour ses analyses dans les différents dossiers opérationnels.

Son influence

En tant que pionnier de l'analyse génétique dans un contexte judiciaire au Québec, Léo Lavergne a participé à de nombreux colloques et congrès nationaux et internationaux, fait de la formation aux policiers et aux procureurs, a été l'auteur de plusieurs communications et articles scientifiques. De plus, il s'est révélé un vulgarisateur hors pair auprès du grand public à la télévision, à la radio et dans les journaux.

Toujours en quête d'innovation, il participe au développement d'un programme informatique qui mettra un jour en lumière les réseautages de criminels par le recoupement des dossiers via les profils génériques obtenus dans divers événements.

Léo Lavergne termine sa carrière comme il l'a débuté, passionné, novateur et motivé par la sécurité publique.

Source :

Informations colligées par France Mailly et Josée Houde, biologistes judiciaires au LSJML

SAUVÉ, Mathieu-Robert. « Le meurtrier est accusé... 19 ans après son crime ». *Revue Les diplômés*. No 427, 2014, pp 10-11.

